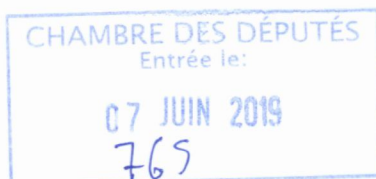




Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 7 juin 2019



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie solidaire et sociale et à Monsieur le Ministre de l'Economie concernant ArcelorMittal.

Le journal en ligne « lessentiel.lu » titrait hier : « 260 emplois supprimés chez ArcelorMittal ».

Ces chiffres ont en effet été confirmés hier par Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi. Le plan de réduction des effectifs paraît concerner les usines de Differdange et de Belval.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous livrer leur définition de la notion de « crise » ?
- Messieurs les Ministres ne considèrent-ils pas qu'on puisse parler de « crise » face au plan de réduction des effectifs annoncé par ArcelorMittal ?
- Au vu de ce qui précède, Messieurs les Ministres ne considèrent-ils pas qu'il faille avoir recours à un instrument tripartite (i.e. avec la participation des syndicats représentatifs) pour accompagner ce plan de réduction des effectifs en cours au sein du groupe ArcelorMittal et impactant directement les sites luxembourgeois ?
- Messieurs les Ministres ont-ils obtenu des engagements formels et fermes en termes d'investissement dans les sites luxembourgeois de la part d'ArcelorMittal ? Quels sont ces engagements ?
- Sachant que le groupe ArcelorMittal a signé un contrat de financement avec la Banque européenne d'investissement d'un montant de 350 millions d'euros visant à financer le programme de recherche et de développement européen du groupe sur la période 2017 à 2020, Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer combien de ces fonds publics ont été investis dans les sites luxembourgeois ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération parfaite.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juillet 2019

Agent en charge M. Armin Skrozic
Tel : 247 86122
Courriel : armin.skrozic@mt.etat.lu
Référence interne MT/SA/QP/QP N°765



Concerne : Question parlementaire N°765 de l'honorable Député Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Dan KERSCH
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire

**Réponse commune du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire Dan Kersch
et du Ministre de l'Economie Etienne Schneider à la question parlementaire n°765 de l'honorable
Député Marc Spautz**

Par crise nous entendons une période difficile qui aurait comme conséquence des licenciements et des fermetures d'usines.

Cependant la restructuration envisagée n'implique ni fermeture d'usine, ni licenciements, alors qu'ArcelorMittal estime, à l'heure actuelle, pouvoir procéder aux adaptations nécessaires par le biais des départs naturels.

Néanmoins, les deux ministères directement concernés ne manqueront pas de suivre de près, ensemble avec la direction et les représentants des salariés de l'entreprise, l'évolution future des activités de l'entreprise, tant en ce qui concerne les incidences de l'implémentation du programme « Score » sur le personnel, que la politique d'investissement de l'entreprise, en vue de la pérennisation des sites luxembourgeois, et de prendre le cas échéant les décisions qui s'imposent.

Dans le cadre des travaux du Comité de suivi des effectifs de la sidérurgie, le groupe ArcelorMittal informe de manière régulière sur ses intentions en matière d'investissements sur les différents sites luxembourgeois. Alors qu'il ne s'agit pas d'engagements fermes et formels, il y a lieu de préciser que ArcelorMittal a jusqu'à présent toujours respecté ces programmes.

Le prêt de 350 mio d'euros contracté par ArcelorMittal auprès de la BEI a été utilisé pour financer des projets visant à améliorer l'impact de ses activités sur l'environnement. Les activités de recherche et d'innovation y afférentes sont exécutées sur différents sites en Europe. Un montant de 5,5 mio d'euros a été affecté aux sites luxembourgeois sur la période 2017/2018 et l'enveloppe prévue pour l'exercice 2020 est d'environ 10 mio d'euros.